Image not found or type unknown

restitution depot garantie

Par **hercules57**, le **05/10/2012** à **23:08**

bonjour,
j'ai souscrip en 1985 un abonnement a Canal+ avec un dépot de garantie de 420F (oui c bien en FRANCS), que j'ai résilié j'ai rendu le décodeur et canal+ vient de m'envoyé un chèque de 15€ il me semble que cela ne fait pas le compte 420 F = 64 € j'ai encore le contrat signé a l'époque comment faire pour récupérer la totalité du dépot de garantie?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés